

# Festival Trenet

**PRIX SACEM / TRENET**

**de la Ville de Narbonne**

---

Concours de chansons francophones pour les Auteurs Compositeurs Interprètes

---

**VENDREDI 24 AOUT 2012 - Narbonne**

**Renseignements et Inscriptions**

**Service Animation**

**Office De Tourisme**

**31 rue Jean Jaurès**

**11 100 NARBONNE**

**Tel : 04.68.90.26.53**

**Fax: 04.68.65.59.12**

**[m.ronchi@mairie-narbonne.fr](mailto:m.ronchi@mairie-narbonne.fr)**



**[www.sacem.fr](http://www.sacem.fr)**



**[www.narbonne.fr](http://www.narbonne.fr)**

# REGLEMENT GENERAL 2012

## ARTICLE 1

La Ville de Narbonne organisera en partenariat avec la SACEM, dans le cadre du Festival TRENET 2012, la cinquième édition du concours des Auteurs compositeurs Interprètes de chansons francophones dénommé :

« **PRIX SACEM/TRENET de la Ville de Narbonne** »

Ce prix se tiendra pendant le Festival, **le vendredi 24 août 2012 à 20h30**, à **Narbonne (11)**

**Ce prix s'adresse :**

Aux **auteurs interprètes** de chansons francophones.

Aux **auteurs compositeurs interprètes** de chansons francophones.

Aux amateurs comme aux professionnels.

**Les seuls interprètes ne seront donc pas retenus.**

*Les artistes ayant déjà concouru ne pourront se présenter l'année suivant leur participation.*

## ARTICLE 2

Pour participer au concours, les artistes devront adresser le dossier complet **avant le 11 mai 2012** au :

**Service Animation**

**Office De Tourisme**

**31 rue Jean Jaurès - 11 100 NARBONNE**

**Tél : 04.68.90.26.53 - Fax : 04.68.65.59.12**

**Le dossier comprendra :**

- **Le bulletin d'Inscription** dûment complété avec une photographie couleur (nom au dos), de chacun des artistes.
- **Un exemplaire du règlement signé et paraphé**
- **Une fiche technique de la prestation (Nombre d'instruments, micros,...)**
- **Les textes dactylographiés de la chanson présentée avec les noms des auteurs et compositeurs.**
- **Le titre de la chanson de Charles Trenet qui sera revisitée.**
- **Un enregistrement sonore de bonne qualité des deux chansons (Cd Audio ou Mp3).**

**Ces documents et les différents supports ne seront pas restitués aux concurrents.**



## ARTICLE 3

L'organisateur procédera, à une sélection sur dossier des artistes inscrits au concours.

Cette première sélection permettra de retenir 10 candidats.

## ARTICLE 4

Les 10 candidats retenus lors de la sélection seront informés par le Service Animation de la Ville de Narbonne. Ces derniers devront impérativement participer à la soirée de pré-sélection qui sera organisée: **Le vendredi 1er juin 2012 à Narbonne.** Les déplacements et l'hébergement seront à la charge de chaque artiste

Au cours de cette soirée, les 10 candidats retenus proposeront une prestation live de leur composition et une version revisitée de la chanson de Trenet en intégralité. Cette représentation donnera lieu à une sélection de 4 à 6 candidats finalistes.

## ARTICLE 5

Les artistes retenus présenteront donc **deux chansons**, à l'occasion de la soirée de pré-sélection et le soir du **concours** lors du Festival.

La première sera impérativement une interprétation originale d'un des titres de M. Trenet. L'autre chanson sera donc une composition originale issue du répertoire des concurrents. Les chansons interprétées le soir du Prix seront identiques à celle interprétées le soir de la pré-sélection. Enfin la durée d'une chanson ne doit pas excéder **4 minutes**.

***A titre d'information : Charles TRENET ayant composé plus de 1000 chansons, nous vous conseillons donc d'être original quant au choix de votre reprise.***

## ARTICLE 6

Les artistes seront accompagnés par leurs musiciens avec **les instruments** de leur choix. Le back line n'est pas fourni par l'organisateur. Ils devront impérativement fournir **une fiche technique de leur prestation** afin que les organisateurs puissent mettre en place le matériel nécessaire à la diffusion. Celle-ci devant faire partie du dossier de candidature.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les demandes des concurrents qui seraient jugées inappropriées ou superflues.



## **ARTICLE 7**

Le **vendredi 24 aout 2012**, jour du prix, les artistes sélectionnés s'engagent à être présent sur le site aux heures qui leurs seront indiquées dans la journée. Présence requise pour **réaliser les balances et les essais nécessaires à leur prestation du soir** (en fin de matinée ou en début d'après midi).

## **ARTICLE 8**

**Il est précisé et expressément accepté par les artistes participant au concours que leur prestation ne sera pas rémunérée ni défrayée en aucune façon, excepté la restauration au catering.**

Afin de favoriser la promotion de l'évènement, les organisateurs se réservent le droit de diffuser ou de faire diffuser, les images, les bandes sons ou autres supports relatifs au Prix Trenet, entre la date de concours et le jour du concours, et ce sans contreparties.

**Les artistes sélectionnés devront avoir déposé leurs compositions à la SACEM avant le Festival et être susceptibles d'en justifier à la première demande de l'organisateur.**

## **ARTICLE 9**

La manifestation sera **publique** et en plein air, en première partie d'un artiste renommé. Le prix sera remis à l'issue du concours après décision **des membres du jury**. **Toute décision du jury sera sans appel**

## **ARTICLE 10**

**Le prix décerné comprendra :**

- En partenariat avec la **SACEM**, la Ville de Narbonne proposera de positionner **le vainqueur du Prix sur la scène principale du Festival TRENET 2013**. Seules les VHR du groupe seront prises en charge.
- Le vainqueur bénéficiera d'un véritable accompagnement en communication, grâce à la **réalisation d'un book photo de l'artiste ou du groupe**, ainsi que **la prise en charge de la conception et de l'impression d'un dépliant promotionnel 2 volets**. Enfin, la réalisation **d'une vidéo promotionnelle en téléchargement sur le site de la Ville** complètera ce lot.
- Organisation d'un Show case à Narbonne au cours de l'année suivant le Prix, sous conditions d'acceptations des propositions faites par la Ville.
- **Un bon d'achat de 1 000 euros chez l'un de nos fournisseurs narbonnais** pour du matériel de sonorisation, d'éclairage ou de musique.
- Le vainqueur bénéficiera **de la mise en ligne de 2 titres sur les dix meilleures plateformes de téléchargement et d'écoute de musique du web**. **Tous les royalties seront reversées directement sur le compte choisi par l'Artiste.**



# PRIX SACEM / TRENET de la Ville de Narbonne

## Bulletin d'Inscription

Nom de l'Artiste : ..... Pseudo : ..... Age : .....

Représenté par : .....

Adresse : .....

.....

E-mail : ..... Tel : ..... Portable : .....

Fax : ..... Site internet : .....

### Œuvres présentées :

Titre : .....

Titre Chanson Charles TRENET :

Auteur : .....

.....

Compositeur : .....

Année de création : .....

Interprète : .....

Durée : .....

Durée : .....

Ne pas omettre de joindre une photographie et un exemplaire du règlement signé, ainsi que tous les éléments indiqués dans le règlement.

Date et signature précédées de la mention « Règlement lu et approuvé »

Ne pas oublier de parapher toutes les pages du règlement avec vos initiales

